



**MAIRIE DE MIRAMAS**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU**

**CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE  
MIRAMAS**

**DEPARTEMENT  
DES  
BOUCHES-DU-RHONE**

**ARRONDISSEMENT  
D'ISTRES**

Séance du 16 novembre 2022

**n°197-2022**

----

**OBJET :**

Recomposition des  
conseils de quartier de la  
Gare et de la Crau et  
création du conseil de  
quartier de Fontlongue

L'An deux mille vingt-deux et le seize novembre à dix-huit heures,

Le Conseil municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, en session ordinaire.

Sous la présidence de **Monsieur Frédéric VIGOUROUX, Maire**

**Etaient présents : Mesdames et Messieurs,**

Frédéric VIGOUROUX – Gérald GUILLEMONT – Laëtitia DEFFOBIS – Paulette ARNAUD – Eric MARCHESI – Anne-Marie CHAYOT – Christian PEYRO – Olivier JULIEN – Géraldine BUTI – Monique TRINQUET – Fernande REYNAUD – Bernard GOUDILIERE – Serge CIZABUIROZ – Christiane LEYDER – Régine SONZOGNI – Jean Luc SANCHE – Brigitte CONTE – Thierry QUERE – Christophe CAILLAULT – Ali BOUZELMAT – Margarita ACKE MELO – Hatab JELASSI – Jérémie PARDIES – Nadia ALI – Viviane ROYER – Romain TONUSSI – Gérard GERON

**Etaient représentés : Mesdames et Messieurs,**

Anne-Marie GACHON par Christiane LEYDER  
Jacques BAUDOUX par Laëtitia DEFFOBIS  
Fadéla AOUMMEUR par Nadia ALI  
Daniel HIGLI par Jean Luc SANCHE  
Maryse RODDE par Eric MARCHESI  
Martine ARFI par Olivier JULIEN  
Errol FERRER par Gérard GERON

**Etait absent excusé : Monsieur,**

Nicolas Franck CHALENDAR

**Secrétaire de séance : Madame Laëtitia DEFFOBIS**

**VOTE :**

**POUR :**

**34** (30 « Pour Miramas » +  
2 « Le Revouveau pour  
Miramas » + 2 « Miramas  
avec vous »)

**OBJET** : Recomposition des conseils de quartier de la Gare et de la Crau et création du conseil de quartier de Fontlongue

Par délibération n°78-2008 du 9 juin 2008, le Conseil municipal a approuvé la création de conseils de quartier.

Les cinq conseils de quartier de Miramas sont des instances citoyennes consultatives animées par des bénévoles. Ils sont indépendants et s'organisent librement, chacun avec ses spécificités. Ils font remonter vers la municipalité les attentes de la population, construisent des propositions consensuelles en dialoguant avec les habitants et recueillent toute information utile sur les projets municipaux.

Aujourd'hui, le développement de la commune, les nombreux projets réalisés et ceux en cours rendent nécessaire de repenser le découpage des conseils de quartiers et de proposer la création d'un 6<sup>ème</sup> conseil de quartier.

Le quartier de la Gare, particulièrement étendu regroupe à lui seul : le grand projet rénovation du centre-ville, le pôle d'échange multimodal, le réaménagement de la gare voyageur, la création d'une passerelle reliant la gare à la place Jourdan (réaménagée), la création d'une halle des marchés, la nouvelle gare routière et le nouvel écoquartier. Il comprend également le projet de développement économique « boule noire » de la Péronne.

Le quartier de la Crau également très étendu regroupe le projet de rénovation urbaine ( ANRU 2), Maille 2 Mercure, la création du village des artisans et la reconstruction de l'école Van Gogh au plan d'eau, ainsi que le Stadium.

Faire coïncider la vie de quartier et le développement des projets a incité la commune à proposer aux deux présidents, une recomposition de leurs conseils de quartier de manière partagée et citoyenne avec la création d'une 6<sup>ème</sup> entité : le conseil de quartier de Fontlongue.

Le quartier de Fontlongue regroupera le quartier de Chantegrive, Boule Noire, le village des artisans et le Stadium.

Il est demandé au conseil municipal :

- d'autoriser la recomposition des conseils de quartier de la Gare et de la Crau par la création d'un 6<sup>ème</sup> conseil de quartier de Fontlongue,
- d'approuver le nouveau découpage et les périmètres, tel que décrit précédemment, figurant sur le plan annexé au présent rapport, du 6<sup>ème</sup> conseil de quartier de Fontlongue,
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer la présente délibération et les documents afférents.

## LE CONSEIL MUNICIPAL LE RAPPORTEUR ENTENDU

Après en avoir délibéré :

- **AUTORISE** la recombinaison des conseils de quartier de la Gare et de la Crau par la création d'un 6<sup>ème</sup> conseil de quartier de Fontlongue.
- **APPROUVE** le nouveau découpage et les périmètres, tel que décrit précédemment, figurant sur le plan annexé au présent rapport, du 6<sup>ème</sup> conseil de quartier de Fontlongue.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer la présente délibération et les documents afférents.

Ainsi fait et délibéré à Miramas, les jour, mois et an susdits.

Le maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Marseille dans un délai de deux mois à compter de la date de publication le : 23/11/2022

**Le Maire**

**Acte signé le 17 novembre 2022**

**Frédéric VIGOUROUX**

*Conformément à l'article R421-5 du Code de Justice Administrative, le présent acte pourra faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Marseille dans un délai de deux mois à compter de sa publication. Le cas échéant, la saisine pourra notamment s'effectuer par voie de dématérialisation depuis le site internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)*